



Case postale 134 1137 Vallorbe

RECOMMANDÉE

A la Municipalité de et à
1357 LIGNEROLLE

Vallorbe, le 1er avril 2017

OPPOSITION – Plan partiel d'affectation (PPA) intercommunal « Bel Coster», Communes de Ballaigues, Lignerolle et L'Abergement. Enquête publique de la Commune de Lignerolle en relation avec le PPA «Bel Coster». Mise à l'enquête du 14 mars au 12 avril 2017.

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, l'association SOS JURA Vaud Sud forme opposition au Plan Partiel d'Affectation « Bel Coster» (ci-après « le PPA ») et son règlement qui ont été mis à l'enquête publique du 14 mars au 12 avril 2017 dans les communes de Ballaigues, Lignerolle et L'Abergement ainsi que sur les autres points également soumis à enquête publique, en particulier la «demande de défrichement». Nous faisons également opposition au «Projet routier» en relation avec le PPA «Bel Coster», à la «Décadastration partielle des parcelles privées No 2, 434, 435 et 559» et à la «Demande de défrichement» y relative, selon enquête publique de Lignerolle.

SOS JURA Vaud Sud, dont le siège est à Vallorbe, est légitimée à faire opposition au sens des articles 75 al.1 lib. B LPA-VD et 90 LPNMS-VD. En effet, SOS JURA Vaud Sud est une association au sens des articles 60 ss du Code civil suisse, donc les statuts précisent:

Art. 2 L'Association a pour but de :

- Informer et prévenir les riverains et alentours de l'ampleur du parc éolien prévu dans la Région Vallorbe-Ballaigues/Nozon/Vallée de Joux.
- Défendre et préserver le paysage régional.
- Empêcher la détérioration du site local, et ses attraits touristiques et sportifs.
- Obtenir l'abandon des projets «Sur Grati», «Mollendruz», «Bel Coster» et «Eoljoux».
- Défendre les intérêts de ses membres en la matière.

Le délai de mise à l'enquête publique arrivant à échéance le 12 avril 2017, la présente opposition, déposée ce jour, est recevable quant à la forme.

Formellement, la présente opposition constitue une opposition distincte sur chacun des objets énoncés ci-dessus.

La présente opposition est adressée aux trois communes requérantes, avec pour adresse Commune de Lignerolle, Municipalité, 1357 Lignerolle.

ARGUMENTS

Généralités 1: Le contexte de la mise à l'enquête

La municipalité de Ballaigues a répondu négativement à notre demande de disposer du dossier sous forme numérique. La demande semblable faite à la municipalité de Lignerolle n'a même pas reçu de réponse. Le dossier est constitué de plusieurs centaines de pages d'informations et de données techniques qu'il était matériellement impossible d'étudier sérieusement durant les heures d'ouverture restreinte des bureaux communaux. S'appuyant sur un formalisme bureaucratique nous "n'avons pas d'obligation légale de vous transmettre ces documents par voie électronique" et nous "ne pouvons pas l'exiger du mandataire", la municipalité de Ballaigues a invoqué deux arguments, l'un par écrit et par oral, selon lequel elle-même ne disposerait pas de ce fichier informatique, l'autre par oral lors de la séance du conseil communal du 20.03.2017, selon lequel il est actuellement possible à un informaticien averti de modifier un fichier au format PDF, ce qui représente un risque en cas de diffusion.

Nous réfutons l'ensemble de ces arguments. D'une part, le dossier informatique existe et la municipalité peut aussi bien l'obtenir que le diffuser. Nous doutons que les centaines de pages aient été consultées attentivement par chacun des municipaux (ce qu'ils ont certainement dû faire vu l'importance du sujet) si le seul dossier se trouvait déposé au bureau du greffe municipal. Nous ne pouvons accepter l'accusation à peine voilée selon laquelle les personnes, associations ou autorités qui recevraient ce dossier en format PDF pourraient le manipuler. Nous relevons que cette réponse négative a été la même, que la demande vienne de citoyens, d'associations ou d'autorités communales directement impactées par le projet.

Force est de constater que l'ensemble de ces mesures relève de la seule volonté de faire obstruction à la prise de connaissance de tous les éléments du dossier et par là-même d'empêcher les citoyens de se faire une idée précise du projet. Il nous a fallu les deux premières semaines du délai d'opposition pour reconstituer le dossier avant même de pouvoir l'étudier.

Cette attitude est en totale contradiction avec les objectifs de la Plateforme participative pour l'énergie éolienne lancée par l'Etat de Vaud qui définit comme objectif No 1 "instaurer un dialogue entre les acteurs de l'éolien vaudois (porteurs de projet, communes, ONG, opposants, Etat de Vaud, etc.)". (<http://www.vd.ch/themes/environnement/energie/politique-energetique/potentiel-cantonal-des-energies-renouvelables/energie-eolienne/plate-forme-de-leolien/>, situation au 04.04.2017)

Le dossier étant public et n'ayant donc rien à cacher, il faut déduire de cette attitude qu'il contient des éléments propres à éveiller le doute quant à la pertinence du projet soumis à l'enquête publique!

Généralités 2: Le contexte politique, économique et énergétique en bref

La Confédération a décidé de "sortir du nucléaire". Le peuple ayant refusé une fermeture rapide des centrales nucléaires, celles-ci resteront en activité tant que les conditions de sécurité seront assurées. Cependant, l'horizon 2050 a été fixé pour se priver de courant nucléaire et le remplacer totalement par les énergies renouvelables (ER) et les nouvelles énergies renouvelables (NER). La part de l'électricité dans la consommation totale d'énergie est de 24%, le reste, soit environ 75% étant fournie par les importations de gaz, de mazout et de carburant. Selon les plans de la Confédération, la part de courant éolien, avec 4,2 TWh par an, devrait représenter 6,5% de la consommation totale d'électricité en 2050, ce qui ne représente que 1,7% de la consommation totale d'énergie actuelle.

Il est bon de rappeler ici que le courant nucléaire est produit de manière continue, en ruban, qu'il est le socle de la production d'électricité et une des sources de la prospérité de la Suisse depuis 50 ans. Il est illusoire et impossible de remplacer du courant en ruban par du courant aléatoire et intermittent. Pour chaque parc éolien construit, il faut construire et disposer "à côté" d'une unité de production capable de combler les trous de la production éolienne. Ce ne peut être en l'état qu'une centrale au charbon ou au gaz.

La Suisse étant actuellement auto-suffisante en matière d'électricité, les efforts, y compris financiers, d'indépendance énergétique devraient se manifester en priorité concernant les importations de gaz, de mazout et de carburant, provenant, chacun le sait, de pays "à risques". Ce qui serait également la contribution la plus significative en matière d'environnement et de réduction de dégagement de CO2.

Les 4,2 TWh de courant éolien souhaités selon les plans de la Confédération ne représentent qu'un tiers environ de ce que devrait produire le photovoltaïque en 2050 (et même seulement 10%, selon une analyse de l'UBS de mars 2016, *document ci-joint*). La production de courant éolien restera de toutes façons marginale. Rappelons que l'emprise environnementale et paysagère du photovoltaïque est extrêmement faible comparée à celle de l'éolien.

Actuellement près de 900 éoliennes géantes sont prévues, ce qui ne suffira pas à produire les 4,2 TWh planifiés. Le nombre de machines et/ou leur puissance devra être augmenté d'un tiers, avec une emprise paysagère encore plus considérable. La pose de 900 (ou 1'200) machines géantes, pour la plupart dans des lieux encore préservés, visibles quotidiennement par des millions de personnes, représente une atteinte définitive au paysage dans un environnement déjà très dense et construit.

(<http://swissparks.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=918b09be2a634348a4014aa6890d6d03>)

Dans ce contexte, la vraie question concerne la pesée d'intérêt entre des sacrifices environnementaux et paysagers considérables, d'une part et les avantages que pourrait apporter l'érection de centaines d'éoliennes géantes dans l'ensemble du pays, d'autre part. Il faut également prendre acte de la décision du Tribunal fédéral acceptant le recours des opposants au projet éolien de Schwyberg, au motif "qu'il apparaîtrait manifestement comme un corps étranger".

Bel Coster, en particulier

Impact paysager considérable

La pose de 9 machines de 210 m de hauteur dans la région du Bel Coster aura un impact absolument considérable sur le paysage. Ces machines en première ligne de crête du Jura sont non seulement très hautes, mais elles sont munies de feux de signalisation clignotants visibles de jour comme de nuit, elles sont en mouvement et les pales balaient une surface de plus de 10'000 m². Le modèle alternatif proposé, E-141, balaie, lui, une surface de 15'600 m². A titre de comparaison, le terrain de football du Parc St-Jacques à Bâle mesure 105 x 68 m, soit 7'140 m². Ce seront donc la surface de 20 terrains de football côte-à-côte qui sera balayée par les 9 machines sur la crête ouest du Mont Suchet.

Ce parc éolien s'ajoute à ceux de la Vallée de Joux (7 machines), du Mollendruz (12), de Sur Grati (6), de Ste-Croix (6), de Provence (17), de Grandevent (11) et de la Grandsonnaz (17). Sans compter plus de 30 machines en deuxième ligne de crête dans la région Côte-aux-Fées - Montagne de Buttes - Fleurier.

Ainsi, de la Vallée de Joux au Creux du Van, ce sont 115 machines géantes culminant pour certaines à plus de 200 m qui seront visibles de partout et s'imposeront quotidiennement à des centaines de milliers de personnes du Nord-Vaudois, du Jorat, du Gros-de-Vaud, de la Côte et du Pied-du-Jura, et à toutes celles, touristes compris, qui aiment et voyagent dans notre pays pour la beauté de ses paysages.

L'étude d'impact cumulé du Canton de Vaud montre que plus de la moitié des habitants du Canton, soit 350'000 personnes environ seront en permanence face à 6 - 50 éoliennes géantes à une distance de 10 km. (*Voir l'étude d'impact paysager, page 33*)

D'ailleurs, cette même étude indique (page 117): "Le site du parc éolien 'Bel Coster' fait partie d'un périmètre inscrit à l'inventaire cantonal (IMNS), soulignant ainsi la qualité paysagère de ce site, sa fonction sociale et son importance écologique". Les photomontages "reflètent également le fait que ce projet sera perçu par des milliers de personnes au quotidien, et cela même en des lieux qui ne nous sembleraient pas a priori particulièrement exposés. Il touchera donc les habitants dans leur quotidien et leurs habitudes". Et "La situation du parc proche de la frontière Française et impactant visuellement cette région du Doubs est également un enjeu fondamental du projet".

Par contre, nous ne pouvons adhérer à l'idée que la beauté du paysage relève de la subjectivité individuelle. En matière de beauté, le consensus existe, approuvé par de très larges majorités. Ainsi, la beauté du Cervin est reconnue presque unanimement, tout comme on considère que le Requiem de Mozart est un chef d'oeuvre, au même titre que Le Petit Prince d'Antoine de Saint-Exupéry et les fresques de Michel Ange de la Chapelle Sixtine.

Le projet Bel Coster n'est pas un projet "local"....

La zone industrielle éolienne de Bel Coster, avec 9 machines, s'inscrit dans un ensemble de projets couvrant toutes les crêtes du Jura, de La Vallée-de-Joux jusqu'à Schaffhouse, soit près de 50 zones totalisant des centaines de machines. Il s'agit donc bien d'un élément d'un projet global.

Le porteur du projet, Alpiq SA, possède certes une adresse à Lausanne, mais le groupe est basé à Olten. Il est pour 25% en main d'EDF (Electricité de France) qui y a délégué 4 représentants au conseil d'administration (sur 13), possède tout ou partie de centrales nucléaires en Suisse, de barrages en Suisse et à l'étranger, d'installations photovoltaïques et éoliennes en Suisse et à l'étranger, etc. Ce groupe connaît des difficultés financières dues principalement à la chute des prix du courant en Europe et a dû se séparer de nombreux actifs en Suisse et à l'étranger. Cette entreprise soit-disant lausannoise a vendu aux Forces Motrices Bernoises (FMB/BKW) sa participation de 30% dans le réseau national de distribution Swissgrid, ne laissant que 4% d'influence aux Cantons romands, alors qu'ils représentent 22% de la population.

Il est erroné de croire qu'Alpiq défend des intérêts locaux avec ce projet, on le voit avec sa participation dans des barrages qu'elle souhaite vendre. De plus, environ 80% du budget d'investissement partira à l'étranger pour l'achat, le transport et le montage des éoliennes.

Mais surtout, il faut répéter qu'il n'y a pas une production locale pour une consommation locale: la production est achetée par celui qui la paie, soit Swissgrid, qui en fait ce que bon lui semble. Pour avoir une consommation locale, il faut sortir des éoliennes du système subventionné et les consommateurs pourront acheter ce courant au prix fort.

... mais un projet de destruction du paysage local

Le projet est localisé à l'intérieur de l'inventaire des monuments naturels et des sites (IMNS) n°105 « Bel Coster, Les Cernis, Prés des Champs, La Bessonne, La Languetine, La Poyette ». Il s'ajoute à ceux de Sur Grati (à 2 km) et de Mollendruz (à 8 km), donc une concentration de 27 éoliennes géantes sur un périmètre restreint, visible de partout à la ronde, en particulier de sites touristiques ou d'excursion fameux comme le Suchet, la Dent-de-Vaulion, la Vallée-de-Joux, le Mont d'Or, la Matoule, Romainmôtier, Les Cernys etc. Il affectera de nombreux sites et villages classés d'importance nationale ou régionale, ainsi que deux périmètres protégés inscrits à l'Inventaire fédéral des paysages. Ces trois parcs éoliens formeront une ligne continue qui défigurera définitivement les crêtes du Jura. Il s'agit d'une densification de l'espace construit et d'une transformation d'une zone de pâturage en zone industrielle.

Six localités proches sont inscrites à l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger: Vallorbe, Lignerolle, Les Clées, Montcherand, Sergey et Valeyres-sous-Rances. Plusieurs monuments classés se situent dans le périmètre d'étude du parc éolien. (*Etude d'impact paysager, page 27*). Manifestement, les éoliennes prévues représentent un corps étranger dans le paysage soumis.

Risques et dangers

Les 9 éoliennes du Bel Coster suivront des itinéraires pédestres, de VTT et de ski ainsi qu'une route empruntée par des véhicules, des promeneurs, des randonneurs, des skieurs, à proximité de chalets d'alpage recherchés, proches d'un passage officiel reliant la Suisse à la France et à portée de l'arrivée du télésiège d'Entre-Les-Fourgs.

Non seulement ces paysages de grande valeur seront détruits par de gigantesques installations industrielles, mais les distances de sécurité ne sont pas respectées. Nous rappelons que le fabricant d'éoliennes Vestas indique à ses collaborateurs d'éviter de se trouver, sauf nécessité, à moins de 400 m des machines (donc 800 m entre deux éoliennes) et de clôturer le périmètre en présence d'enfants. Ceci pour des machines de 90 m au rotor, alors que les éoliennes prévues atteignent 150 m au rotor. (*Voir document ci-joint*)

De plus, les études réalisées pour le projet de la Montagne-de-Butes indiquent que le risque de projection de glace est important dans un rayon de 160 m autour de chaque machine.

Nuisances pour la santé

Toutes sortes d'études ont été faites concernant l'avifaune et les insectes, mais rien sur les risques et dangers pour la santé humaine (bruits, effets stroboscopiques et surtout infrasons). Or, les pays confrontés à une prolifération d'éoliennes commencent à réagir. L'Australie a interdit les nouveaux investissements dans les éoliennes, le Canada, le Land de Bavière imposent une distance aux habitations de 10 fois la hauteur des éoliennes (soit plus de 2 km pour le projet Bel Coster), le Royaume Uni 3 km, les USA 3,2 km, l'OMS suggère 3 km, etc. Dans son message, le promoteur nie systématiquement les nuisances et ne prend pas en considération les expériences réalisées à l'étranger. Un important rapport détaillant les atteintes à la santé a été remis aux Autorités cantonales et fédérales pour qu'enfin elles se déterminent à ce sujet, mais sans réponse à ce jour. (Voir: <http://paysage-libre-vd.ch/questions-qui-fachent/impacts-sur-la-sante/>)

Lourds travaux d'aménagement et de défrichement

La transformation d'une région protégée de pâturages et de forêts en zone industrielle ne se fera pas sans dommages importants: Création de routes d'accès (certaines en fort dévers avec une pente jusqu' 20 %) et de plates-formes de montage, décapage de terre végétale, l'excavation et remise en place de remblais et matériaux de fondation. S'y ajoutent plusieurs milliers de tonnes de béton pour les fondations, l'immense grue d'installation de 110 tonnes, la nacelle de 90 tonnes ainsi que les éoliennes elles-mêmes. Le camion le plus lourd pèsera 131 tonnes, le plus long mesurera 52 mètres. (*Rapport explicatif, page 28*). Et ceci sur un sol karstique poreux et extrêmement fragile. Sont prévus entre 4'400 et 8'100 passages de camions-bennes et malaxeurs, ainsi que 140 à 160 passages de camions pour les éléments du mât, la nacelle, le rotor, les pales, la grue, etc.

Toutefois, le dimensionnement des accès est prévu pour des pales de 50 m au maximum (*Rapport explicatif, page 28*). Si c'est le modèle E-141 qui est choisi, comme le suggèrent les promoteurs (*cf Potentiel énergétique, page 11*), ce seront des pales de 70 m (= +40%) qui seront transportées (donc un transport de 72 m au moins) et l'ensemble du "Dossier routier" devra être revu (dimensionnement, chaussée, rayon des courbes, etc).

Le défrichement déclaré est de 62'000 m² et aucun reboisement compensatoire n'est indiqué. (Voir *Formulaire de défrichement PPA*)

Une telle intervention crée un préjudice irrémédiable à un site aujourd'hui très faiblement aménagé et proche de l'état naturel.

Avifaune

Le projet de Bel Coster est extrêmement dommageable pour l'avifaune et la faune dans son ensemble! L'étude d'impact minimise systématiquement l'impact des chantiers géants pour les voies d'accès, places de montage, enfouissement des câbles, routes d'entretiens, qui vont bouleverser totalement les biotopes existants. L'étude reconnaît qu'une bonne partie des passereaux, dont fait partie l'alouette lulu, évitent de nicher à proximité des éoliennes, selon la base d'études menées à l'étranger. Mais vu l'exiguïté des zones de nidification sur les crêtes de Bel Coster, ces espèces risquent de disparaître. Donc les problèmes liés à la perte d'habitat sont encore plus importants que les risques de collision. D'autre part, les mesures agricoles et sylvicoles en lien avec la compensation du défrichement sont ridicules en rapport avec la destruction de tout un habitat.

Les rapaces sont parmi les oiseaux les plus touchés par les éoliennes, or ils font partie des espèces protégées et survolent les chaînes montagneuses pendant la migration. Les rapaces régulièrement observés dans le périmètre de Bel Coster sont l'aigle royal, la buse variable, le milan royal, le milan noir et le faucon crécerelle. Signalons la présence du faucon pèlerin, ainsi que celles du milan noir et de la bondrée apivore, pendant les périodes migratoires printanières, automnales et estivales pour le milan noir. Les milans royaux sont les victimes principales des éoliennes en Allemagne, or cette espèce emblématique a une aire de distribution très petite, ne comprenant que quelques pays européens et les Canaries sur terre

africaine. La Suisse est un réservoir de population important pour cette espèce, d'où les problèmes liés à l'implantation des aérogénérateurs sur les crêtes du Jura. De plus, le flux migratoire nocturne est considérable, entraînant encore plus de pertes!

Nos seuls mammifères volants, les chauves-souris, se nourrissent des insectes attirés par les clignotants des éoliennes et périssent ainsi par barotraumatisme. Ce sont elles qui subissent les plus fortes pertes. Les hiboux grand-duc et moyen-duc chassent aussi dans les mêmes zones et comptent ainsi parmi les victimes potentielles. La plupart des victimes des pales sont dévorées par les prédateurs et les charognards pendant la nuit, rendant ainsi impossible un dénombrement objectif de celles-ci. De ce fait, l'exemple de Peuchapatte est très mal choisi!

La production électrique

La production des éoliennes dépend de plusieurs facteurs dont le plus important est le vent. Des mesures de vent ont été effectuées (*voir Potentiel énergétique, Tableau 5*). Les mesures Sodar 1 - 4 confirment que cette technologie n'est pas fiable, ce dont conviennent les promoteurs en tous cas pour Sodar 1 et 4 (*"les vitesses moyennes mesurées contiennent une incertitude élevée"*). On peut toutefois établir une comparaison entre les mesures de l'anémomètre et celles de Sodar 3, effectuées à l'emplacement de l'éolienne E1. L'anémomètre, qui mesure la réalité, a fonctionné pendant 269 jours, Sodar 3, qui estime la réalité, pendant 100 jours. Mais seules les hauteurs de 60, 80 et 100 m ont été enregistrées par l'anémomètre. On constate que Sodar indique des vitesses de vent supérieures de 25,0 à 29,8 % selon la hauteur et pourtant, curieusement, ce sont les mesures Sodar qui ont été retenues, puis passées au moulinet d'une modélisation pour arriver à une vitesse de vent théorique de 6,4 m/s à hauteur de nacelle (150 m). C'est sur cette base qu'ont été effectuées les prévisions de production. Ce calcul pose plusieurs problèmes aux répercussions importantes.

- Si l'on met en parallèle les mesures réalisées par l'anémomètre et Sodar 3, on comprend que Sodar 3 calcule (mais ne mesure pas) des vitesses de vent supérieures de 25,0 à 29,8 %. Logiquement, on peut admettre dès lors que la vitesse de vent Sodar de 6,4 m/s est surévaluée de 25%, on tombe à une vitesse de vent de 5,12 m/s pour l'éolienne E1, mais à 4,88 m/s pour les E3 et E5, ce qui est en dessous de la limite exigée par le canton (5 m/s). Elles devraient donc être éliminées du projet.

- La production estimée (*cf Potentiel énergétique, tableaux 6*) doit être revue à la baisse de 25% et elle n'atteint plus que 6,1 GWh/an pour la E1, respectivement 52,5 GWh/an pour l'ensemble du parc. On est donc loin de 65,6 GWh/an. Le même calcul peut être réalisé en ce qui concerne le tableau 7, avec les mêmes résultats.

- Ainsi le projet estime le rendement du parc éolien avec un facteur de charge de 26 % (rendement inconnu sur les crêtes du Jura), alors qu'il ne sera vraisemblablement que de 20 - 21 %, ce qui est légèrement supérieur aux résultats connus sur les crêtes du Jura mais reste admissible.

- A ces prévisions surestimées, il faut ajouter les restrictions très prudentes formulées par le bureau d'étude chargé des mesures de vent: *Concernant les prévisions énergétiques, des risques résiduels ne peuvent être exclus. Ces risques non négligeables pourraient être dus en particulier à la méthode de mesure et aux éventuels changements climatiques pouvant apparaître. (cf Potentiel énergétique, page 9)*

Le plan financier et le piège de la rétribution à prix coûtant (RPC)

Le plan financier demeure un secret. Pourquoi tant de mystère, il s'agit pourtant de 90 millions de francs! Avec la rétribution à prix coûtant, une subvention alimentée par les ménages de Suisse, les promoteurs ont la certitude de gagner de l'argent sans effort et sans risque, quelle que soit la production réelle. En pronostiquant une production de 60 à 80 millions de kWh par année, Alpiq escompte engranger environ 20 centimes par kWh, soit 12 à 16 millions de francs par année. En six ans, l'investissement sera amorti et suivront 15 ou 20 années d'énormes bénéfices sur le dos des consommateurs.

Cette ponction gigantesque devrait atteindre, selon les promoteurs ou pour autant que les quelque 900 éoliennes envisagées en Suisse produisent 4,2 TWh en 2050, une subvention de 1 milliard de francs

annuellement, intégralement à la charge des consommateurs, sans compter les milliards pour l'aménagement du réseau de transport et les multiples autres taxes prévues.

Pour faire passer la pilule, le promoteur fait miroiter des revenus pour les communes en leur promettant quelques centimes pour chaque kWh produit. Curieusement, aucun chiffre n'est articulé, pourtant ils existent certainement dans la déclaration d'intention ou le contrat passé entre le porteur du projet et les communes. Pour quelques dizaines de milliers de francs annuels, les autorités de nos villages sont prêtes à brader quelque chose qui ne leur appartient pas, mais qui est un bien commun: le paysage.

Par contre, aucune trace des coûts éventuels pour les communes: Qui payera l'entretien des voies d'accès? Qui payera pour un démantèlement avant que le fonds prévu à cet effet ne soit opérationnel? Le porteur du projet Alpiq a-t-il le droit de revendre la "société Bel Coster" à un groupe concurrent, voire étranger? Et bien d'autres points en suspens

Aucune avancée technologique et aucun emploi créé

La construction et l'exploitation d'un parc éolien n'apporte aucune avancée technologique à notre pays et aucune création d'emploi à long terme. Plus de 80% de l'investissement partira à l'étranger pour l'achat, le transport, la fondation du socle, le montage, la mise en service des éoliennes, etc. Une toute petite partie de l'investissement reviendra (peut-être) à des entreprises suisses et pas forcément locales. Quant à la main d'oeuvre nécessaire pour la maintenance, elle se réduit à un petit groupe de spécialistes qui viendront quelques fois par année, l'essentiel des interventions se faisant à distance. Ces subventions massives sont donc des subventions à l'importation de matériel étranger et sont une perte de richesse pour le pays.

Sortir du nucléaire est certainement un objectif respectable. Selon la stratégie énergétique acceptée par les Chambres fédérales, ce sera pour 2050. Mais il est évident que le courant éolien ne peut pas remplacer le courant nucléaire. Pourtant, actuellement tout est mis en place pour favoriser l'éolien (et la fuite de milliards de francs à l'étranger), alors que le photovoltaïque est négligé et nos fabriques de panneaux solaires, pourtant à la pointe de la technologie, souffrent, licencient ou ferment.

POUR L'ENSEMBLE DE CES RAISONS, NOUS DEMANDONS L'ABANDON DU PROJET DE PARC ÉOLIEN DU BEL COSTER ET LE REJET DU PPA AINSI QUE DES PROCÉDURES QUI LUI SONT LIÉES.

Nous nous réservons la possibilité de développer et compléter ces arguments ultérieurement et demandons à être entendus dans le cadre de la procédure de conciliation.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Pour l'association SOS JURA Vaud Sud: